

Conseil de la Formation

Mardi 9 octobre 2018 – début théorique 09h00

Site Brabois-ingénierie - Salle Gallé

Ordre du jour :

1. Informations de la Vice-Présidente du Conseil de la Formation
2. Approbation du compte-rendu du Conseil de la Formation du 11 septembre 2018
3. Formations
 - 3.1. Avis sur l'évolution du dispositif des Projets de Fin d'Etudes de l'ENIM
 - 3.2. Information sur le circuit de validation des DU
 - 3.3. Demande de création de DU Concertation militaire
 - 3.4. Mise en œuvre particulière DAEU Sonate
 - 3.5. Complément Liste des UE libres 2018/2019
 - 3.6. Modalités de contrôle des connaissances spécifiques 2018/2019 (complément Santé)
 - 3.7. Constitution du groupe de travail sur les MCC générales
4. Appel à projets pilotes d'universités européennes : point sur la candidature de l'Université de la Grande Région (UniGR)
 - 4.1. Présentation de l'UniGR
 - 4.2. L'appel à projet de l'université européen
 - 4.3. Le projet de l'UniGR
5. Questions diverses

1. Informations de la Vice-Présidente du Conseil de la Formation

Le Président est en déplacement à Strasbourg. Il est représenté au Conseil de la Formation par la 1^{ère} Vice-Présidente : Hélène Boulanger.

L'UL a eu communication de la réponse du jury NCU (nouveaux cursus à l'université). L'UL n'a pas été retenue. Parmi les raisons de cet échec, il semble que le budget n'était pas suffisamment explicite.

Au niveau national, des concertations sur l'évolution de la PACES et du numerus clausus sont menées. Une deuxième phase de concertation est prévue sur la professionnalisation du 1^{er} cycle. L'évolution du DUT en 3ans serait à l'ordre du jour. Une évolution des ESPE est également en réflexion.

Lors de la semaine du 1^{er} au 5 octobre, au Ministère de l'ESRI, s'est déroulé un séminaire sur la réforme de la licence. Les établissements sont attendus pour les parcours personnalisés (« oui si » ou parcours renforcés/améliorés). L'esprit de la réforme licence est marqué par une réelle autonomie pour les établissements.

La VP CF évoque le nouveau bac. Celui-ci se caractérise par une amélioration des savoirs fondamentaux et de la Justice sociale (vaste programme). Le nouveau bac serait constitué d'un tronc commun et une douzaine de spécialités (3 en 1^{er} et 2 en terminale). Chaque lycée devra dispenser 7 spécialités au minimum. Le programme des spécialités est attendu non pour la fin du mois d'octobre.

L'université de Lorraine avait sollicité l'ouverture de 10 formations en apprentissage à la Région. Pour l'UL, 6 projets ont été retenues par la Région : 1 DUT, 2 Licences Professionnelles (juridique et optique professionnelle), 3 Masters (dont 2 Master 2). 2 DUT et 2 Licences Professionnelles n'ont pas été retenues.

Le dernier CA s'est déroulé le 25 septembre. Le CA a validé l'ouverture du Diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée. Ce DE devra être présenté au CNSER le 16 octobre.

Le CA a modifié sa délibération 12/06/2018. En raison de l'augmentation des frais d'inscription à l'ENSMN, les POCS ont été supprimés.

Le CA a également validé la liste des UE libres.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil de la Formation du 11 septembre 2018

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **30**
Adopté à l'unanimité

3. Formations

3.1. Avis sur l'évolution du dispositif des Projets de Fin d'Etudes de l'ENIM

Pour faire suite à ce point qui avait été abordé au CF il y a plusieurs mois, il est proposé que les étudiants soient rémunérés en qualité de stagiaires de l'ENIM lors de leur projet de fin d'études. C'est le régime d'un stage « classique »

Un élu étudiant s'interroge sur le remboursement le remboursement des frais de déplacements pour les étudiants.

Réponse : Les étudiants pourront être défrayés.

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **30**
Adopté à l'unanimité

3.2. Information sur le circuit de validation des DU

En juin/ juillet, un Groupe de Travail issu du Conseil de la Formation s'est tenu sur ce sujet.
« Ce cadre vise à préciser le circuit de validation à suivre entre les composantes, les collegiums et le Conseil de la Formation pour la création d'une nouvelle formation, la modification de diplôme ou pour les conventions de formation. »

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **30**
Adopté à l'unanimité

La nouvelle matrice financière des DU sera présentée lors du prochain CF.

Demande de création de DU Concertation militaire

Ce DU est assez particulier. Il y a un an, l'UL a ouvert un DU « dialogue social ». Le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire¹ (CSFM), en recherche d'une formation pour ses représentants, a découvert le DU « dialogue social ». Celui-ci répondait à plusieurs attentes du CSFM.

Le Ministère des Armées s'est engagé dans une optique de professionnalisation des membres du CSFM (ils sont nommés et non pas élus). L'objectif pour les Armées est de valoriser les compétences acquises.

Ce DU répond à un besoin national. Pour janvier 2019 il y a 25 candidats proposés par les Armées. Pour la seconde promotion, en raison du renouvellement du CSFM, 45 candidats seront proposés par les Armées. Le financement de ce DU est réalisé par le Ministère des Armées. La maquette de ce DU comprend 120h. La moitié est assurée par l'IRT. L'autre moitié par les Armées (pour des cours spécifiques au statut de militaire). Ce DU se déroulera à l'École Militaire de Paris.

Un élu demande si une personne non présentée par le Ministère des Armées pourra suivre ce DU. Réponse : Ce DU sera proposé aux gendarmes (qui sont encore sous statut militaire). Le DU pourra également être ouvert à d'autres candidats, mais en raison de sa spécificité, ceux-ci seront rares.

Votre élu SNPTES demande si la formation sera dispensée tous les ans.

Réponse : Probablement

Vote :	Pas part au vote :	0
	Abstention :	4
	Contre :	0
	Pour :	26
	Adopté	

3.3. Mise en œuvre particulière DAEU Sonate

Le Professeur Nicolas Brosse, Responsable DAEU site Nancy et correspondant SONATE intervient au CF présenter le point 3.4. Le dossier initialement présenté au CF a été amélioré et complété par des annexes.

Le DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires) est actuellement dispensé en cours du soir à Metz (plus de monde en A) et Nancy (20 étudiants et 25 étudiants pour les 2 filières). Ce diplôme est proposé en deux filières : A, littéraires et B, scientifique.

Une plateforme pour de l'enseignement à distance est en place depuis des années : Pégasus. Cette plateforme, qui fonctionne est toutefois vieillissante. Le projet SONATE (consortium d'universités et de privés) a pour objectif de rénover la plateforme à distance Pegasus et de proposer plus de matières en enseignement à distance, dont des modules professionnalisants (métiers de la santé, social, programmation, finance d'entreprise).

¹ Le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (ou CSFM) est l'instance interarmées nationale de concertation des militaires. Le CSFM permet aux militaires d'exprimer au ministre de la défense leurs avis sur les questions à caractère général relatives à leur condition et à leur statut. Présidé par le ministre de la défense, le CSFM est le cadre institutionnel dans lequel sont examinées les problématiques de la fonction militaire. Sa consultation sur les projets de textes d'application du statut général des militaires est obligatoire. L'avis du CSFM est consultatif et englobe tout le champ de la condition et du statut des militaires. Sont exclues les questions relatives à l'organisation, à la préparation ou à l'emploi des forces. Depuis 30 ans, les membres du Conseil œuvrent directement à l'amélioration de la condition militaire. Force de proposition, le Conseil a ainsi permis d'améliorer les conditions de vie des militaires dans des domaines aussi variés que le logement, la protection sociale, les rémunérations, les droits à permission, la reconversion, les limites d'âge...

Source : <https://www.defense.gouv.fr/csfm/la-concertation/presentation-du-csfm/le-csfm/role-du-csfm>

Les cibles du DAEU Sonate sont :

- Les décrocheurs, les empêchés, les détenus ;
- les éloignés géographiques ;
- les salariés ;
- les personnes vivant à l'étranger.

Le DAEU Sonate va introduire de la pédagogie innovante :

- MOOC introductif ;
- un tutorat numérique et individualisé ;
- une implication de tiers lieux ;
- une pédagogie inversée.

Le coût du DAEU Sonate est de 1400€ (hors frais universitaires) avec coaching et 1000€ sans coaching. La Région Grand Est, suivant les cas, peut financer ce diplôme.

Pour le DAEU Sonate, l'UL assure la présidence du CS du diplôme et met à disposition 2 tuteurs.

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **1**
Contre : **0**
Pour : **24**
Adopté

3.4. Complément Liste des UE libres 2018/2019

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **0**
Contre : **0**
Pour : **25**
Adopté à l'unanimité

3.5. Modalités de contrôle des connaissances spécifiques 2018/2019 (complément Santé)

Un élu étudiant s'interroge sur le devenir du concours d'orthophonie.

Réponse : Pas de modification du DU à la connaissance de la VP CF.

Vote : **Pas part au vote :** **0**
Abstention : **0**
Contre : **4**
Pour : **21**
Adopté

3.6. Constitution du groupe de travail sur les MCC générales

Un groupe de travail, issu du Conseil de la Formation, va plancher sur les modalités de contrôle des connaissances (ou MCC). Il est constitué de 4 enseignants-chercheurs, 4 étudiants et 1 BIATSS.

4. Appel à projets pilotes d'universités européennes : point sur la candidature de l'Université de la Grande Région (UniGR)

4.1. Présentation de l'UniGR

A chaque séance du CF est présenté un Collégium. Du fait de l'actualité, l'appel à projets pilotes d'universités européennes, cette séance du CF est l'occasion de présenter l'Université de la Grande Région. Madame Frédérique Seidel, Secrétaire Générale de l'Université de la Grande Région (UniGR), intervient pour le point 4 du CF.

L'Université de la Grande Région est un réseau de 6 universités (Liège, Luxembourg, Trêves, Kaiserslautern, Saar et Lorraine) de 4 pays, dans 3 langues. Ce réseau totalise 135 000 étudiants, 7000 doctorants et 10 000 enseignants-chercheurs.

« L'Université de la Grande Région a vu le jour grâce à une subvention de l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg IV A Grande Région. Ratifié en septembre 2008, le projet « Université de la Grande Région » a débuté le 15 octobre 2008 et s'est terminé au printemps 2013.

Outre le co-financement de l'Union européenne, ce projet bénéficiait du soutien des six universités partenaires ainsi que du Land de Sarre, de la Wallonie, de la région Lorraine et du Land de Rhénanie-Palatinat.

Depuis la fin de la phase projet, "l'Université de la Grande Région" poursuit ces activités en tant que groupement universitaire transfrontalier, doté d'une forme juridique depuis 2015. »²

Les missions générales de l'UniGR (constantes depuis le début du projet) :

- créer d'un espace d'enseignement et de recherche dans GR ;
- encourager la formation et la recherche « sans frontière » ;
- renforcer la visibilité internationale du groupement.

L'UniGR est l'un des réseaux les plus intégrés à l'échelle européenne.

L'UniGR a permis de développer 19 formations transfrontalières. C'est un cas unique en Europe.

En matière de Recherche, l'UniGR a choisi 3 domaines phares (présents dans la majeure partie des universités) :

- sciences des matériaux ;
- border studies (frontières) ;
- médecine.

4.2. L'appel à projet de l'université européen

Cette ambition a été posée par le Président de la République lors de son discours en Sorbonne le 26/09/2017. Ce discours politique a rapidement été concrétisé à l'échelle européenne. L'UE s'est emparée de ce sujet pour en faire un sujet propre de la Commission Européenne.

L'ambition de l'UE est pour l'horizon 2024 au moins 20 réseaux universitaires européens.

L'UE a établi les critères suivants : 4 à 6 établissements dans au moins 3 états européens. Il n'est pas obligatoire que ces réseaux soient frontaliers.

Dans les critères d'éligibilité, le réseau doit disposer d'un lien entre recherche/formation et/ou innovation.

² Source : <http://www.uni-gr.eu/fr/historique>

L'objectif de l'UE est de renforcer des écosystèmes territoriaux d'innovation à l'échelle européenne et de former une nouvelle génération d'étudiants européens.

Selon la Commission européenne, les universités européennes en 2025-2030 pourraient se résumer ainsi :

Parcours européen composé par chaque étudiant pour obtenir un diplôme européen
+
Programme innovant avec des pédagogies innovantes et une mobilité structurée
+
Renforcement de la mobilité des équipes opérationnelles
=
Campus européen

L'objectif « ultime » est d'aboutir à une université européenne avec des gouvernances communes. Cela pourra déboucher par un statut européen des universités européennes.

Pour ce faire la Commission Européenne souhaite choisir des modèles d'organisation. Cela passe par une Phase pilote et par deux appels à projet en 2019 et 2020.

La Commission Européenne propose 30M€ pour 6 réseaux. Les moyens financiers sont donc bien faibles par rapport à l'objectif.

4.3. Le projet de l'UniGR

Le projet de l'UNGR pour cet appel d'offre « universités européennes » est construction.

L'UniGR peut s'appuyer sur ses atouts uniques :

- 10 ans d'expérience ;
- Un territoire transfrontalier, une « mini Europe »

L'UniGR s'est fixée 5 défis sociétaux (non définitifs) :

- Economie circulaire (efficacités dans l'utilisation des ressources ?)
- Matériaux et/pour énergie
- L'Europe dans un monde en évolution
- Sociétés sûres
- Santé et vieillissement / bien-être

Tout repose sur le volontariat. Il faut des acteurs d'universités qui souhaitent coopérer.

L'UniGR se veut porteuse de 3 compétences transversales :

- multilinguisme / plurilinguisme (FR / DE / EN) ;
- valeurs européennes ;
- entrepreneuriat et innovation.

5. Questions diverses

Prochain CF : le 27 novembre à 9h